

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage: 10 AVR. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Dominique MENARD

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-08-BF
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2311-5 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU les comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2024 aux budgets primitifs 2025;

EXERCICE 2024		Budget principal	Budget annexe Immobilier d'entreprises	Budget annexe Zones d'activités économiques	Budget annexe Assainissement	Budget annexe Générateurs photovoltaïques
INVESTISSEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	4 950 920,05 €	179 957,38 €	1 565 488,58 €	1 792 206,17 €	0,00 €
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	7 203 865,29 €	151 076,36 €	1 770 098,56 €	2 943 705,50 €	0,00 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	2 252 945,24 €	-28 881,02 €	204 609,98 €	1 151 499,33 €	0,00 €
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	349 408,07 €	0,00 €	0,86 €	0,00 €	19 170,00 €
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	0,00 €	18 518,69 €	0,00 €	996 885,41 €	0,00 €
	Resultat de l'exercice 2024 à reporter sur 2025 (D001 ou R001)	2 602 353,31 €	-47 399,71 €	204 610,84 €	154 613,92 €	19 170,00 €
	RESTES A REALISER DEPENSES 2024 A REPORTER EN 2025	3 255 384,45 €	14 611,93 €	0,00 €	439 296,11 €	66 000,00 €
	RESTES A REALISER RECETTES 2024 A REPORTER EN 2025	3 351 292,38 €	0,00 €	0,00 €	622 735,44 €	44 730,00 €
	RESULTAT NET DE LA SECTION DE L'EXERCICE 2024	2 698 261,24 €	-62 011,64 €	204 610,84 €	338 053,25 €	-2 100,00 €
	Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €	62 011,64 €	0,00 €	0,00 €	2 100,00 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	26 363 267,23 €	152 267,92 €	1 815 844,48 €	2 526 681,51 €	0,00 €
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	27 819 546,40 €	237 691,39 €	1 911 484,66 €	2 169 462,90 €	0,00 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	1 456 279,17 €	85 423,47 €	95 640,18 €	-357 218,61 €	0,00 €
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	5 860 245,74 €	71 197,33 €	360 224,73 €	1 743 017,97 €	0,00 €
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESULTAT NET DE LA SECTION DE L'EXERCICE 2024	7 316 524,91 €	156 620,80 €	455 864,91 €	1 385 799,36 €	0,00 €
	RESULTAT A AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (compte 1068)	1 816 524,91 €	62 011,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESULTAT A AFFECTER A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 500 000,00 €	94 609,16 €	455 864,91 €	1 385 799,36 €	0,00 €
Resultat de l'exercice 2024 à reporter sur 2025 (D002 ou R002)						

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'affecter les résultats de l'exercice 2024 tels que définis ci-dessus et d'intégrer ceux-ci dans les budgets primitifs 2025 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

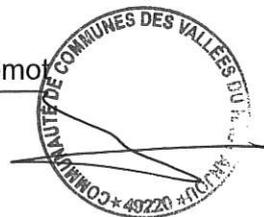
Fait et délibéré en séance
le 27 mars 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Dominique Ménard

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-08-BF
Date de télétransmission : 10/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.